

Légende

Éléments de contraintes anthropiques

- Antenne de cellulaire
- Barrage à forte contenance
- Ouvrage de captage d'eau potable
- Quai
- Sablière
- Site d'enfouissement désaffecté
- Station d'épuration et réseau d'égout
- Gestion des accès aux corridors routiers
- Zone d'interdiction porcine

Éléments de contraintes naturelles

- Zone de forte pente
- Zone inondable**
- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans

Hydrographie

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Étendue d'eau

Limites administratives

- Périmètre d'urbanisation
- Lot
- Limite municipale

Voies de communication

- Route provinciale
- Autre route
- Route intermunicipale
- Piste cyclable
- Voie cyclable sur route

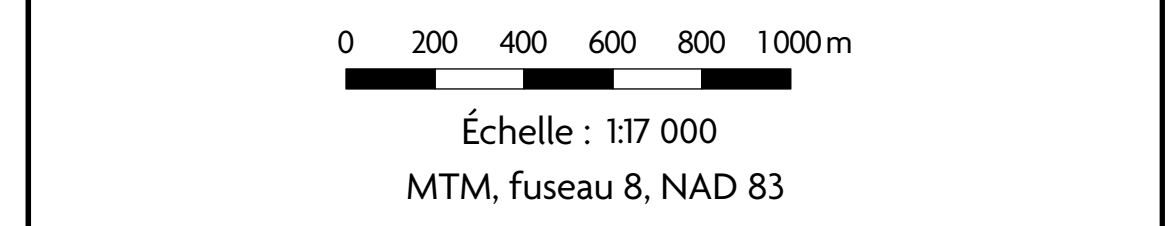
Règlement no.	Année de mise en vigueur	Code

Ce plan fait partie intégrante du règlement de plan d'urbanisme no. 487-2025

Authentifié ce jour _____
 Maire _____
 Directeur général _____
 Secrétaire _____

Municipalité du Canton de Stanstead

Éléments de contraintes naturelles et anthropiques



Sources :
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, © Gouvernement du Québec, 2018
 MRC de Memphrémagog, 2023

Mars 2025
 Conception par : Caroline Adam, urbaniste
 Réalisé par : Dominic Phaneuf, géom. B.Sc.
 Approuvé par : Donald Bonsant, urbaniste
 Dossier : SHE-23007889-A0
 Fichier : CSTM-23007889-UI-PRO_241218.aprx

